

VILLE DE LA FERTE-BERNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation 28 août 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20260903-CA202609-DEL5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2026

**Nombre de conseillers**

en exercice 13  
présents 8 (+ 2 pouvoirs)  
votants 10

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX**

**LE TROIS SEPTEMBRE**, à dix-huit heures,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

**Étaient présents** : M. Didier REVEAU ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Angélique GOURAUD ; Mme Marie-Carmen BOUVIER ; M. René JUSTICE ; M. Georges BERCY.

**Excusés** :

Mme Patricia EDET  
Mme Sylvie SEQUEIRA

(Pouvoir donné à Mme Sylvie LEMOINE)  
(Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)

**Absents** :

M. Christophe BISI  
Mme Eliane LELONG  
Mme Marine BOUCHARD

Mme Sylvie LEMOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**SIGNATURE D'UN CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**  
**(CPOM) POUR LA PÉRIODE 2026-2031**

Le Conseil d'administration ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** l'autorisation délivrée à la Résidence Autonomie « Le Closeau » par le Conseil départemental de la Sarthe ;

**Vu** le projet de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2026-2031 ;

**Vu** le rapport présenté par Monsieur le Président.

**CONSIDERANT** que la Résidence Autonomie « Le Closeau » bénéficie d'une autorisation du Conseil départemental de la Sarthe en tant qu'établissement sanitaire et social, délivrant un ensemble de prestations minimales individuelles et collectives définies par décret.

**CONSIDERANT** que dans ces prestations minimales figure « l'accès à une offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie ».

**CONSIDERANT** que ces actions peuvent bénéficier d'un financement au titre du « forfait autonomie », sous réserve de la conclusion d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil départemental de la Sarthe.

**CONSIDERANT** que le précédent CPOM arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler pour la période 2026-2031.

**CONSIDERANT** que ce nouveau contrat fixe les actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que les moyens financiers accordés à la Résidence Autonomie « Le Closeau ».

**CONSIDERANT** que le montant annuel du forfait autonomie prévu dans le cadre de ce contrat s'élève à 32 300 €.

Après en avoir délibéré ;

- **VALIDE** les actions de prévention proposées pour leur inscription dans le CPOM 2026-2031.
- **APPROUVE** le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la période 2026-2031.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer le CPOM 2026-2031 avec le Conseil départemental de la Sarthe.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Sylvie LEMOINE



Le Président  
Didier REVEAU



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, par courrier ou par dépôt au greffe.*